

Formulaire de saisine
Commission départementale de conciliation des litiges locatifs
fixé par l'arrêté préfectoral n° 25-2016-11-09-002 du 9 novembre 2016

Merci de retourner le formulaire dûment complété avec les pièces justificatives listées page 4, en recommandé avec accusé de réception à :

DDETSPP du Doubs
CLERICI Lucie
Service emploi solidarité - VSHL
5 voie Gisèle Halimi
BP 91 705
25043 BESANCON Cedex

Vous pouvez effectuer cette démarche en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/saisine-de-la-commission-departementale-de-concili>

Attention ! aucune demande par mail ne sera acceptée.

DEMANDEUR	
IDENTITÉ (ou raison sociale) :
(en cas de location, indiquer le nom de l'ensemble des personnes co-titulaires du bail)	
ADRESSE :

TÉLÉPHONE :
COURRIEL :
STATUT :	<input type="checkbox"/> Locataire <input type="checkbox"/> Propriétaire bailleur

PARTIE ADVERSE

IDENTITÉ (ou raison sociale) :

(en cas de location, indiquer le nom de l'ensemble des personnes co-titulaires du bail)

ADRESSE :

.....

.....

TÉLÉPHONE :

COURRIEL :

LOGEMENT CONCERNE PAR LE LITIGE

ADRESSE :

.....

.....

CATÉGORIE DE LOGEMENT : Appartement Maison

TYPE DE LOCATION : Vide Meublée

DATE DE SIGNATURE DU BAIL :

DATE D'ENTRÉE DANS LES LIEUX :

DATE DE DÉPART DU LOGEMENT (si concerné) :

MONTANT DU DÉPÔT DE GARANTIE VERSE :

MONTANT DU LOYER :

MONTANT DES PROVISIONS POUR CHARGES :

MOTIF DU LITIGE

- Loyer (parc privé uniquement, articles 17, 17-1, 17-2 et 18 de la loi du 6 juillet 1989)
- État des lieux
- Dépôt de garantie
- Décence du logement
- Charges locatives
- Réparations locatives
- Congé de fin de bail

(Pour tout autre motif, contacter le secrétariat de la commission – coordonnées page 4)

PRÉCISEZ L'HISTORIQUE DU LITIGE (au besoin, compléter sur papier libre) :

PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER

(si vous ne disposez pas de certaines pièces, merci de le préciser)

- Contrat de bail
- Courrier de réclamation adressé à la partie adverse et son éventuelle réponse (préalable indispensable à la saisine de la commission)
- État des lieux d'entrée
- État des lieux de sortie (si la location est achevée)
- Inventaire et état du mobilier (pour les logements meublés uniquement)
- Lettre de préavis (pour les litiges relatifs au congé de fin de bail)
- Copie de tous les échanges et documents utiles à la compréhension du litige (décomptes de charges, décompte de solde locatif, factures, etc.)

Pour les litiges relatifs aux réévaluations de loyer lors du renouvellement du bail :

- Proposition de renouvellement du bail et du nouveau loyer avec les 3 références minimales de loyer ayant servi à déterminer le prix proposé (document obligatoire)

DATE :

SIGNATURE DU OU DES DEMANDEUR(S) :

La signature doit être celle du ou des demandeur(s), ou de son représentant légal si le demandeur est un mineur ou un majeur protégé.

Pour toutes précisions, vous pouvez contacter le secrétariat de la commission de conciliation du Doubs au

03 39 59 57 55